

## ASCENSION : ATTENTION TENSIONS !

Et toi, tu fais le pont ?



La campagne IR devait initialement prendre fin le 30 mai, soit le vendredi du week-end de l'ascension. C'est l'argument qu'avait avancé la DRFiP44 pour refuser de positionner cette journée en Pont naturel. Sa clôture ayant finalement été avancée au 20 mai, **FO** a demandé, le **4 avril**, à ce que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CTL (22 avril) la révision de ce point.

Il faut espérer que cette fois, il soit accepté car il nous remonte du terrain que dans certains endroits cela "coince" sérieusement. Et dans le

climat actuel de tensions des services, pas besoin d'en rajouter !

Dans le cadre d'un dialogue social de qualité, nous avons également demandé qu'une enquête soit réalisée sur un panel d'agents pour le pont du 11 novembre, qui d'après ce que nous en disent les collègues leur pose plus de problèmes qu'autre chose...

## DES INJUSTICES FLAGRANTES EN MATIÈRE DE RECLASSEMENT DES CADRES B

Les modifications intervenues au 1<sup>er</sup> février 2014 dans la grille indiciaire de la catégorie C ont impacté le 1<sup>er</sup> grade de la catégorie B. C'est ainsi que les contrôleurs 2<sup>ème</sup> classe 10<sup>ème</sup> échelon voient la durée pour parvenir au 11<sup>ème</sup> augmentée. Face à cette situation et dans un contexte dégradé en matière de rémunérations, **FO** s'adresse au Directeur Général pour lui demander d'intervenir au niveau de la Fonction Publique en vue d'obtenir la correction de ces inégalités.

**FO a réagi par courrier du 3 avril auprès de Mme LEBRANCHU, Ministre de la Fonction Publique**

## C'EST LE BOUQUET !

Notre direction demande aux agents du guichet de promouvoir les services en ligne et de s'auto-former avant le 15 avril pendant une trentaine de minutes !

Si vous le voulez, nous pouvons vous communiquer les éléments de langage pour vous aider dans cette nouvelle mission : Europe, budget en nette réduction, économies, suppressions de fonctionnaires, réduire l'accueil physique et téléphonique ... *(Évidemment, c'est de l'humour, la déontologie ne nous autorisant pas à être aussi honnête que cela...!)*

Décidément, le public est de moins en moins le bienvenue à bord de notre bateau qui chavire.... Il y a déjà eu la limite de 300€ pour le décourager...quelle est la prochaine étape ? La boîte à baffes à l'entrée des accueils ?

... quant au découragement des agents !!! c'est une euphémisme !

## OBSERVATOIRE INTERNE

LES CHIFFRES CONFIRMENT LA JUSTESSE DES REVENDICATIONS PORTÉES LE 20 MARS 2014

La 26<sup>ème</sup> vague de l'observatoire interne a été diffusée par le Secrétariat Général sur la base d'une enquête effectuée en novembre 2013 auprès de 3.202 agents des Finances, dont 1.931 de la DGFIP.

Plusieurs informations sont à noter sans surprise sur le climat à la DGFIP :

- 57 % jugent le rythme du changement trop rapide (53 % en avril 2013) ;

- 59 % estiment que leur situation personnelle va se dégrader (57 % en avril 2013) ;

- 76 % considèrent que leurs conditions de travail se dégradent (74 % en avril 2013) ;

- Pour 53 % des agents des Finances Publiques, la qualité de service se dégrade (46 % en avril 2013).



## MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORT RH "RESSOURCES HUMAINES"

### LA CHASSE AUX EMPLOIS SE POURSUIT

Lors du Comité Technique Ministériel du 7 février dernier, à l'occasion de la présentation du projet de mutualisation des fonctions support, le Secrétaire Général a pris l'engagement d'organiser des groupes de travail, pour présenter les objectifs et les orientations des Ministres.

Le premier groupe de travail s'est réuni le 13 mars, pour étudier les premières pistes d'évolution dans le domaine des fonctions support "Ressources Humaines".

## TRANSFERT À LA DGFIP DE L'ORGANISATION DU CONCOURS COMMUN DE CATÉGORIE C

Depuis 2008, le recrutement d'agents de catégorie C est effectué sur la base d'un concours commun pour la DGFIP, la DGDDI et certaines années la DGCCRF.

En 2013, 916 postes ont été ouverts: :

● 771 à la DGFIP

● 145 à la DGDDI.



L'organisation du concours repose sur une étroite collaboration des trois directions, avec pour les activités de pilotage du dispositif, le Secrétariat Général de Bercy.

Pour ce dernier, c'est l'équivalent de 3,5 ETPT qui sont concernés par la mesure d'un transfert de toutes les opérations nécessaires à l'organisation de ce concours qui s'étale sur près de 18 mois. Mesure qui ne pourra se faire au mieux qu'à la fin 2015, pour les recrutements de l'année 2016.

**FO** a toujours condamné ce concours inter directionnel, qui se résume la plupart des années, par le recrutement des agents de la DGFIP et des agents de la branche surveillance de la Douane.

L'administration se garde bien de préciser en quoi ce concours commun a permis de faire des économies budgétaires !

## TRANSFERT À LA DGFIP DU SUPPORT DÉLÉGATION ACTION SOCIALE

Un état des lieux des implantations des délégations d'action sociale est présenté par le sous directeur des politiques sociales.

Elles hébergent les délégués départementaux, leurs assistants, les médecins de prévention, les infirmiers, les assistants régionaux à la médecine de prévention et le service social. Sur les 101 délégations, une majorité est installée dans des bâtiments domaniaux : 62 en DDFIP, 4 à l'INSEE, 1 à la DDCSPP, 1 en DDT et 1 en Administration centrale. Les directions prennent en charge certaines dépenses et notamment les charges locatives. Elle se font ensuite rembourser par les autres services départementaux au prorata des effectifs et selon une convention

taux signée au plan local.

En ce qui concerne le mobilier et les fournitures, le Secrétariat Général prend en charge via les marchés nationaux les équipements, la téléphonie et les fournitures.

Pour les 32 délégations départementales encore installées dans des locaux privés, le but est progressivement de leur trouver une implantation dans des locaux domaniaux de la DGFIP.

**FO** regrette que la cartographie des délégations n'ait pas fait l'objet d'un document de travail.

**FO** a rappelé que lors des relogements plusieurs facteurs devraient être pris en considération, afin que les personnels des délégations travaillent dans des locaux adaptés à leurs missions, et en tout premier lieu avec un espace de discrétion préservé, sans dégradation de leurs conditions de travail et de celles de leurs collègues de la DGFIP.

**FO** est attentif également au contexte immobilier ainsi qu'aux conditions de logement. Il ne s'agit pas en effet de localiser les délégations "au fond du couloir sous les combles". De plus, ces opérations peuvent avoir des impacts en terme de trajet domicile-travail pour les personnels concernés.

**FO** a rappelé son opposition au lien entre les délégations et les services RH en particulier à la DGFIP.



## TRANSFERT DU COMMERCE EXTÉRIEUR AU QUAI D'ORSAY : UNE ERREUR DE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE!

**FO** s'oppose au transfert au Quai d'Orsay, des missions et des personnels du réseau économique à l'étranger, historiquement rattachés aux ministères de Bercy.

Dès octobre 2012, **FO** a alerté les ministres précédents de la dérive apparue avec la création de la direction économique au Quai d'Orsay, véritable doublon de la Direction Générale du Trésor.

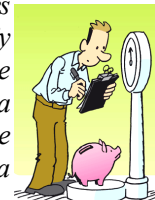
Les 700 agents en charge du réseau économique à l'étranger ne sont pas des diplomates mais des fonctionnaires au service des entreprises.

Dans un environnement économique où la balance commerciale de la France est largement déficitaire, une coordination de toutes les administrations en charge de l'aide à l'exportation des entreprises est indispensable. Il n'y a pas de place pour des luttes de pouvoirs politiques, mais pour une organisation administrative efficace.

Cela passe par l'unité des services en charge de l'exportation auprès des ministères de Bercy.

### "UNE NOUVELLE VOIE POUR L'EUROPE"

*"L'austérité ne fonctionne pas, l'Europe a besoin d'une nouvelle voie. Elle a besoin d'investissements pour créer des emplois." C'est en ces termes que la Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES), est intervenue lors du sommet syndical qui s'est tenu à Bruxelles le 19 mars, à la veille de la réunion des chefs d'État et de gouvernement des vingt-huit pays de l'Union européenne. Et d'ajouter : "Demain, le Conseil européen discutera des politiques économique, industrielle et énergétique. Ces politiques pourraient relancer la croissance. Mais elles n'y parviendront pas parce que la politique industrielle ne dispose pas d'instruments pour créer des emplois, la politique énergétique manque d'ambition et la politique économique est basée sur l'austérité et la déréglementation. Ce sont de mauvaises politiques."*



### 250 MILLIARDS D'€ POUR 11 MILLIONS D'EMPLOIS

Un message que la Secrétaire générale de la CES, accompagnée d'autres dirigeants syndicaux de différents pays européens, a remis personnellement au président de la Commission européenne et au Conseil européen à l'occasion du sommet social tripartite qui a précédé de quelques heures le sommet des chefs d'État.

Les dirigeants syndicaux ont aussi lancé une mise en garde sur la situation de la jeunesse, évoquant une "génération perdue, pour cause de chômage, de migration et de désespoir".

La CES estime qu'un plan d'investissement de 250 milliards d'euros sur dix ans pourrait générer 11 millions de nouveaux emplois, ce qui ne représente qu'un quart de ce qui a été perdu chaque année en raison de l'évasion et de la fraude fiscales.

Le 4 avril prochain, la CES organise une Euro-manifestation à Bruxelles, à laquelle participera une délégation **FO**, dans le cadre de la campagne lancée pour la promotion de son plan d'investissement, une campagne intitulée "Une nouvelle voie pour l'Europe".



### RATIONALISATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Des réflexions sur l'organisation de la restauration collective sont engagées au niveau du CNAS et d'ici juin, un bilan des expérimentations sur la rationalisation de la gestion des restaurants collectifs à Nice et à Versailles sera présenté aux syndicats.

L'administration précise néanmoins que rien n'est ciblé, ni caché, qu'elle est pragmatique et que « tous ces travaux s'engagent dans un souci d'amélioration des prestations ». Ils permettront de faire « un état des lieux du fonctionnement des associations et ainsi en dégager peut-être des ETPT ». **FO** a rappelé les échanges, entre l'administration et les syndicats, engagés au CNAS depuis très longtemps, bien avant la note du 29 octobre 2013. La problématique demeure la mise en application des conventions de restauration dans les associations, plus précisément, leur gouvernance.

### DÉMATÉRIALISATION DES TITRES RESTAURANT

Un décret du 7 mars 2014 est paru au Journal Officiel sur la dématérialisation des titres restaurant.

Le Sous directeur des politiques sociales précise que ce processus sera mis en place dans les mois à venir dans les ministères économiques et financiers et rappelle la lourde charge de travail induite par les titres restaurant actuellement.

Sous couvert de simplification, et avant même l'évaluation de la charge de travail supposée par la nouvelle procédure, l'objectif de l'administration est bien d'en profiter pour récupérer des emplois.

Tout au long de ce groupe de travail, les autorités ministérielles ont tenté de minimiser l'impact des mesures prises dans le cadre de la note du 29 octobre 2013.

Pourtant, au fil des décisions prises, la démarche s'inscrit pleinement dans la recherche des économies budgétaires et en tout premier lieu en supprimant des emplois.

Les prochains groupes de travail, consacrés aux mutualisations dans les systèmes d'information, les fonctions achats et de la communication vont amplifier cette tendance.